

POLITIQUE D 07 – Compétences professionnelles liées à langue française

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| Approuvé par : | Conseil d'administration |
| Date d'adoption : | 24 avril 1999 |
| Remplace: | n/a |
| Date de révision : | 15 mars 2016 |
| Date de la prochaine révision : | 2021 |
| Secteur : | Enseignement |
| Responsable : | Vice-présidence – Enseignement |

OBJECTIF

Assurer l'acquisition, par les étudiantes et les étudiants, des compétences professionnelles reliées à la langue française.

PORTÉE

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et aux étudiants.

DÉFINITIONS

| Mot/terme | Définition |
|------------------|-------------------|
| | |

ÉNONCÉ

Conformément à son énoncé de mission, le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie entend former des diplômées et des diplômés possédant les compétences professionnelles requises pour œuvrer avec efficacité au sein du marché du travail et ainsi contribuer à la promotion et au développement économique, social et culturel de la communauté.

La langue étant à la fois un outil d'apprentissage, un instrument du travail, une compétence professionnelle nécessaire à la promotion de la personne et de la communauté francophone ainsi qu'un outil de développement social et culturel, chaque programme de formation comportera un ensemble d'activités d'apprentissage conçues afin de permettre à l'étudiante et l'étudiant d'atteindre le niveau de compétence requis dans son domaine d'expertise. Le niveau minimal d'expertise sera défini en termes de compétences, et cela programme par programme. Les compétences professionnelles seront clairement énoncées et figureront dans les plans de cours rattachés aux activités identifiées et l'évaluation du rendement de l'étudiante et de l'étudiant tiendra compte de l'atteinte de ce seuil d'expertise.